



# Bulletin Officiel

N°6478 Lundi 15 Novembre 2021

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)26<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 2

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING SA 3

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 4

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 09/11/2021*)

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- FCPR AZIMUTS
- FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1
- FCPR SWING
- FCPR SWING 2

## ANNEXE III

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

- SICAV BNA

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS  
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

**Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**TAWASOL GROUP HOLDING SA TGH**

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

**PROLONGATION DU DELAI DE DEPOT DES CANDIDATURES  
POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE T.G.H.**

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la société TGH que le délai de dépôt des candidatures prévue pour le 20 octobre 2021 est prolongé au 20 décembre 2021 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 27 avril 2021 restent inchangées.

---

2021- AS -1217

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	198,834	207,403	207,485
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	135,663	142,032	142,095
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	118,525	118,574
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	127,440	127,497
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	123,843	123,887
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	123,349	123,409
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	119,039	119,087
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	48,159	48,174
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	34,618	34,632
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	117,540	117,593
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	18,328	18,336
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	129,750	129,781
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,192	1,192
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	124,429	124,471
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	12,106	12,113
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	174,657	174,737
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	12,029	12,034
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	99,334	99,374
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	-	101,341	101,391
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,934	1,936
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
21 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	63,361	65,562	65,582
22 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	132,558	138,307	138,420
23 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	105,737	109,224	109,400
24 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	110,436	110,485
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	139,113	139,134
26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	532,646	532,723
27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	137,560	137,536
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	174,055	173,948
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	95,444	99,960	99,904
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	125,190	130,852	130,801
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	176,194	176,431
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	154,655	154,574
33 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	22,000	23,413	23,412
34 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,979	90,737
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2228,842	2232,363
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	130,718	131,347
37 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	221,080	221,402
38 AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	16/03/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	3,018	3,014
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,702	2,700
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	66,047	65,511
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,329	1,330
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,248	1,247
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,224	1,226
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	110,215	111,298
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1216,070	1214,716
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,173	13,344
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	9,852	10,666	10,667
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	-	11,590	11,785
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	89,328	89,485
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,324	1,323

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	109,009	109,043	
54 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933	100,995	101,035	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,696	107,058	107,103	
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	104,309	104,351	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	106,180	106,233	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	109,112	109,158	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	105,716	105,760	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	102,794	102,836	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	102,962	102,859	102,880	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	106,331	106,377	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	108,251	108,302	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	105,488	105,520	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	104,717	104,751	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	104,643	104,688	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	103,920	103,945	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,296	103,373	103,417	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	106,475	106,503	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	103,931	103,975	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	102,107	102,142	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	106,943	106,981	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	102,696	102,730	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	109,139	109,182	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	105,422	105,463	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	107,316	108,128	108,174	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	110,002	110,123	
<b>SICAV MIXTES</b>								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	66,010	65,866	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	99,355	99,313	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	18,059	18,079	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	286,761	287,661	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	222,734	229,958	229,895	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	70,472	70,420	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	55,934	55,890	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,786	106,824	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,813	11,796	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	15,186	15,204	
88 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	16,241	16,263	
89 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	14,198	14,207	
90 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	144,607	144,634	
91 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,606	9,252	
92 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	109,488	101,735	101,488	
93 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	78,191	78,078	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	78,815	78,689	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	99,851	101,256	101,192	
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	95,074	95,322	
97 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,728	10,727	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	101,761	101,872	
99 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	152,631	152,741	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	98,185	107,088	107,558	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	118,245	118,177	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	119,768	119,877	
103 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	189,900	191,550	192,670	
104 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	174,320	177,574	177,659	
105 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	166,989	170,569	171,027	
106 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,100	23,422	
107 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	144,861	145,866	
108 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	161,195	161,262	
109 TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5495,775	5515,164	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	91,353	91,284	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4636,319	4646,580	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,379	10,392	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	168,903	169,638	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	11250,931	11251,810	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
117 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	137,347	124,944	124,920	

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « LLOYD Vie », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 09/11/2021

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 09/11/2021

57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 09/11/2021

85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
- (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
- (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
- (4) FCP en liquidation anticipée
- (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
- (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUES**

**« AZIMUTS »**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS**

**AU 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 mai 2021

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE  
« FCPR AZIMUTS »

**OBJET :** Rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,**

Dans le cadre de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre rapport d'audit sur les états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR AZIMUTS » arrêtés au 31 décembre 2020.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

**Le Commissaire aux Comptes  
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Mohamed HZAMI**





F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 mai 2021

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE  
« FCPR AZIMUTS »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,

*Rapport sur l'audit des états financiers*

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « AZIMUTS » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **23.152.646 DT** et une valeur liquidative égale à **1.001,196 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « AZIMUTS » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** ».

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles

applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de



**ANNEXE 1**  
**BILAN**  
Exercice clos le 31 décembre 2020  
(*exprimé en Dinars Tunisiens*)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<b>AC1</b>	<b>19 449 346</b>	<b>15 315 898</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		18 509 346	14 276 350
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
<b>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>18 509 346</b>	<b>14 276 350</b>
b - Obligations et valeurs assimilées		940 000	940 000
c - Autres valeurs		0	99 548
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>3 916 398</b>	<b>2 485 908</b>
a - Placements monétaires		3 871 382	2 402 629
b - Disponibilités		45 016	83 279
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>0</b>	<b>1 613</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>23 365 744</b>	<b>17 803 419</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	<b>201 265</b>	<b>155 421</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	<b>11 833</b>	<b>7 913</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>213 098</b>	<b>163 334</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>23 127 250</b>	<b>17 863 500</b>
a - Capital		23 127 250	17 863 500
b- Sommes non distribuables de l'exercice		0	0
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>CP 2</b>	<b>25 396</b>	<b>(223 414)</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(223 414)	(211 521)
b- Sommes distribuables de l'exercice		248 811	(11 893)
<b>ACTIF NET</b>		<b>23 152 646</b>	<b>17 640 086</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>23 365 744</b>	<b>17 803 419</b>

**ANNEXE 2**  
**ETATS DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2020**  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>412 818</b>	<b>264 354</b>
a- Dividendes		390 571	260 720
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Revenus des titres d'OPCVM		22 247	3 633
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>510 863</b>	<b>215 944</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>923 681</b>	<b>480 298</b>
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	645 924	465 622
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>277 757</b>	<b>14 676</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	CH 2	28 946	26 570
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>248 811</b>	<b>(11 893)</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>248 811</b>	<b>(11 893)</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>248 811</b>	<b>(11 893)</b>



**ANNEXE 3**  
**Etats de variation de l'actif net**  
 Exercices clos le 31 décembre 2020  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>248 811</b>	<b>(11 893)</b>
a - Résultat d'exploitation		248 811	(11 893)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d - Frais de négociation de titres		0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		0	0
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		<b>5 263 750</b>	<b>4 909 500</b>
a- Souscriptions libérées		<b>5 263 750</b>	<b>4 909 500</b>
a-1 Souscriptions libérées Part A		5 261 500	4 909 500
a-2 Souscriptions libérées Part B		2 250	0
<b>Capital</b>		<b>5 263 750</b>	<b>4 909 500</b>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>5 512 561</b>	<b>4 897 607</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>			
a- en début d'exercice		17 640 086	12 742 479
b- en fin d'exercice		23 152 646	17 640 086
<b>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)</b>			
<b>PART A Souscrits et libérées</b>			
a- en début d'exercice		17 864	12 954
b- en fin d'exercice		23 125	17 864
<b>PART B Souscrits</b>			
a- en début d'exercice		0	0
b- en fin d'exercice		0	0
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART A</b>		<b>1 001,196</b>	<b>987,493</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART B</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b>1,39%</b>	<b>0,39%</b>

## **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCPR AZIMUTS est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en mars 2017 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 30 003 000 DT, divisé en 30 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 300 parts B d'un montant nominal de 10 DT chacune.

Au 31 décembre 2020 le montant souscrit du fonds s'élève à 30.003.000 DT et été libéré de 23.127.250 DT

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

ATTIJARI BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR AZIMUTS.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

## **2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité de FCPR AZIMUTS est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

## **3 – Exercice social**

Conformément à la note IV.5 du prospectus d'émission du fonds,

L'exercice comptable commencera à courir à compter de la date de constitution du Fonds, pour s'achever le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le fonds a été constitué.

La durée de l'exercice comptable sera ensuite de douze mois. Il commencera le 1er Janvier de chaque année et se terminera le 31 Décembre.

Le dernier exercice se terminera avec la liquidation du fonds.

## **4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### **4.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2020, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **4.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **4.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

#### **4.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

**NOTES SUR LE BILAN**

**AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins- value latente	Valeur au 31/12/2020	% actif net	% Du capital de l'émetteur
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote</b>						
POWER CELL	7 935	1 500 000		1 500 000	6,42%	25,00%
BK FOOD	53 282	2 499 991		2 499 991	10,70%	5,56%
GENIE COMPOSITE ETUDE ET REALISATION	136 000	2 550 000		2 550 000	10,91%	14,17%
Be WIRELESS SOLUTIONS	56 000	560 000		560 000	2,40%	49,12%
ENOVA ROBOTICS	42	1 766 355		1 766 355	7,56%	11,76%
MITIGAN CIB	16 000	2 000 000		2 000 000	8,56%	18,00%
STIP	1 500 000	1 500 000		1 500 000	6,42%	11,28%
TUNISIA FRESH SEASON	2 500 000	2 500 000		2 500 000	10,70%	17,86%
ICOMPASS	4 286	1 200 000		1 200 000	5,13%	30,00%
INTIGROW	43 421	1 250 000		1 250 000	5,35%	20,00%
SPTK	100 000	1 000 000		1 000 000	4,28%	48,85%
<b>Sous-Total</b>		<b>18 326 346</b>		<b>18 326 346</b>		
<b>Autres valeurs, avances en comptes courants associées</b>						
POWER CELL		183 000		183 000	0,60%	
<b>Les obligations de sociétés et valeurs assimilées (b)</b>						
Be WIRELESS SOLUTIONS		940 000		940 000		
<b>Sous-total</b>		<b>940 000</b>		<b>940 000</b>	<b>5,30%</b>	
<b>Total</b>		<b>19 449 346</b>		<b>19 449 346</b>		

**AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
a - Placements monétaires	3 871 382	2 402 629
b - Disponibilités	45 016	83 279
<b>Total</b>	<b>3 916 398</b>	<b>2 485 908</b>

**AC 2 - b – Disponibilités**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 correspond au solde bancaire du compte ATTIJARI BANK qui s'élève à 45.016 DT.

**PA 1 - Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	177 469	134 433
Rémunération du dépositaire à payer	23 796	20 988
<b>Total</b>	<b>201 265</b>	<b>155 421</b>

**PA 2 - Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires du commissaire aux comptes	8 370	7 400
Redevance CMF	184	160
Retenue à la source à payer	3 149	0
CAPSA capital Partner.	130	320
Agios bancaires	0	33
<b>Total</b>	<b>11 833</b>	<b>7 913</b>

**CP 1- Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Capital libérée au 31 décembre 2019</b>	<b>17 863 500</b>
Montant Parts A souscrites et libérés	17 863 500
Nombre de parts A souscrites et libérés	17 864
Nombre de porteurs de parts A	8
Montant Parts B souscrites	0
Nombre de parts B souscrites	0
Nombre de porteurs de parts B	0
<b>Souscriptions Libérées</b>	<b>5 263 750</b>
Montant Parts A libérées	<b>5 261 500</b>
Nombre de parts A libérées	5 262
Nombre de porteurs de parts A	9
<b>Montant Part B libérées</b>	<b>2 250</b>
Nombre de parts B	225
Nombre de porteurs de parts B	5
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	<b>0</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>0</b>
Frais de négociation	0
Différences d'estimation (+/-)	0
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
<b>Capital au 31 décembre 2020</b>	<b>23 127 250</b>
Nombre de parts A émises	30 000
Nombre de parts B émises	300
Nombre de porteurs de parts A	9
Nombre de porteurs de parts B	5
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>1,388%</b>

## NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 412.818 DT, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes "BK FOOD"	388 959	95 908
Dividendes "GCER"	0	163 200
Jetons de présence	1 613	1 613
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	876	3 633
Revenus "SICAV AXIS TRÉSORERIE"	21 371	0
<b>Total</b>	<b>412 818</b>	<b>264 354</b>

### PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 510.863 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20%.

Type de placement	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur certificat de dépôt	108 999	46 116
Intérêts sur placement en compte à terme.	98 524	32 603
Intérêts compte istithmar	0	90 165
Intérêt bon de trésors ENDA	264 763	47 059
Intérêts créditeurs	38 576	0
<b>Total</b>	<b>510 863</b>	<b>215 944</b>

### CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR AZIMUTS.

Le total de ces charges s'élève au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	622 124	446 520
Rémunération du dépositaire	23 800	19 101
<b>Total</b>	<b>645 924</b>	<b>465 622</b>

### CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires du commissaire aux comptes.	9 340	9 811
Redevance CMF.	200	103
Honoraire due diligence	19 078	16 150
Autres frais	328	504
<b>Total</b>	<b>28 946</b>	<b>26 570</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### 1- Données par part et ratios de gestion des placements :

<b>Données par part</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Revenus des placements	22,089	12,089
Charges de gestion des placements	27,929	26,066
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(5,840)</b>	<b>(13,977)</b>
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	1,252	1,487
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(7,092)</b>	<b>(15,464)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(7,092)</b>	<b>(15,464)</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(7,092)</b>	<b>(15,464)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Distribution de dividende</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 001,196</b>	<b>987,493</b>

### 2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR AZIMUTS est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR AZIMUTS aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée à la fin de chaque trimestre.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

ATTIJARI BANK est le dépositaire des actifs de FCPR AZIMUTS en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et ATTIJARI BANK.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR AZIMUTS et ouvrira au nom FCPR AZIMUTS un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
  - Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
  - Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
  - S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR AZIMUTS.
  - Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR AZIMUTS.
  - Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR AZIMUTS et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR AZIMUTS à la clôture de chaque exercice.
  - En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.
- En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% H T du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT et supérieure à 20.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative.

### **3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence**

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités et de préinvestissement des sociétés cibles qui feront l'objet d'une instruction devant le comité d'investissement.

Dans le cadre de l'examen par le comité d'investissement des dossiers, le gestionnaire lui facturera un montant maximal de 50.000 DT par année au titre des frais d'étude d'opportunités et de préinvestissements ou de pré-désinvestissement et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.

# ***FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1***

## ***Rapport du Commissaire aux Comptes***

*Exercice clos le 31 décembre 2020*



## ***Rapport Général***



Tunis, le 31 mars 2021

Messieurs les Administrateurs  
**de la société GAT Investissement S.A**  
92, Avenue Hédi Chaker  
Tunis 1002

## ***I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1***

### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, « Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 7.150.173 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 50.173 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Les commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F, Société d'expertise Comptable*

*Immeuble PwC Rue du lac d'Annecy Les berges du Lac 1053 Tunis - Tunisie.*

*T: +216 (0) 71 160 000 / 71 862 156 / 71 963 900, F: +216 (0) 71 861 789, [www.pwc.com](http://www.pwc.com)*

Société à responsabilité limitée au capital DT 18 000 RNE 024410T

Inscrite au tableau de l'ordre des Experts Comptables de Tunisie

### Rapport sur la gestion du fonds du gestionnaire

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**

  
**Mohamed Lassaad BORJI**

**Les Commissaires aux Comptes Associés**  
**MTBF**  
**Membre de PwC Network**  
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél: 216.71.160.000 / 71.963.900  
Fax: 216.71.861.789  
MF : 0033432B/A/M/000

## ***Etats Financiers***

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2 020
<b><u>ACTIF</u></b>		
Portefeuille titres	AC1	-
Placements monétaires et disponibilités	AC2	7 174 788
Disponibilités	AC2-b	7 174 788
Créances d'exploitation	AC3	-
Autres actifs	AC4	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 174 788</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
Opérateurs créditeurs	PA1	8 500
Autres créditeurs divers	PA2	16 115
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>24 615</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
Capital	CP1	7 100 000
Sommes distribuables	CP2	50 173
Sommes distribuables de l'exercice	CP2-b	50 173
<b>ACTIF NET</b>		<b>7 150 173</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>7 174 788</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2020
<b>POSTES DE PRODUITS</b>		
Revenus du portefeuille titres	PR1	-
Revenus des placements monétaires	PR2	347 495
Revenus des comptes à vue		347 495
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>347 495</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>		
	CH1	171 695
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>175 800</b>
Autres produits	PR3	-
Autres charges	CH2	125 627
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>50 173</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	PR4	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>50 173</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	PR4	-
Report à nouveau (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-
Frais de négociation		-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>50 173</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2020
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>AN1</b>	
		<b>50 173</b>
a - Résultat d'exploitation		50 173
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-
d - Frais de négociation de titres		-
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>AN2</b>	-
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>AN3</b>	<b>7 100 000</b>
a- Souscriptions	AN3-a	<b>7 100 000</b>
- Capital		7 100 000
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-
- Régularisation des sommes distribuables		-
- Droits d'entrée		-
b - Rachats		-
- Capital		-
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-
- Régularisation des sommes distribuables		-
- Droits de sortie		-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>7 150 173</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>	<b>AN4</b>	
a- en début de l'exercice		-
b - en fin de l'exercice	AN4-b	7 150 173
<b><u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>	<b>AN5</b>	
a - en début de l'exercice		-
b - en fin de l'exercice	AN5-b	7 100
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>1 007</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>AN6</b>	<b>0,85%</b>

***Notes aux Etats Financiers  
au 31 décembre 2020***

**Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure simplifiée, régi par :

- le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application, notamment la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005, relative à la création des fonds communs de placement à risques ;
- la loi n°88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et les textes subséquents la complétant ou la modifiant ; et
- le décret n° 2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des Organismes de Placement Collectif.

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n° 08-2020 du 10 mars 2020.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 23 mars 2020 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou cession, au renforcement des opportunités d'investissement et de fonds propres des sociétés.

Le montant du fonds est de trente millions de dinars (30.000.000 TND) réparti en trente mille (30.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille dinars (1.000 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 10 ans et pourrait être éventuellement prorogée de deux périodes d'un an chacune.

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Par contre les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

**Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

#### **3.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT**

### **AC2-b Disponibilité**

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.174.788 TND au 31 décembre 2020. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2020</b>
Avoirs en banque	7 174 788
<b>Total</b>	<b>7 174 788</b>

### **PA1 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste d'élève à 8.500 TND au 31 décembre 2020. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2020</b>
Gestionnaire	-
Dépositaire	8 500
<b>Total</b>	<b>8 500</b>

### **PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique d'élève à 16.115 TND au 31 décembre 2020. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2020</b>
Jetons de présence comité de stratégie et suivi	4 000
Jetons de présence comité d'investissement	4 000
Honoraire CAC 2020	8 000
Redevance annuelle CMF	85
Impôts à payer	30
<b>Total</b>	<b>16 115</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital initial au 10/03/2020</b>		
Montant		-
Nombre de titres		-
Nombre de porteurs		-
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>		
Montant		7 100 000
Nombre de parts émis		7 100
Nombre de porteurs nouveaux		2
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>		
Montant		-
Nombre de parts rachetés		-
Nombre de porteurs sortants		-
<b>Capital au 31/12/2020</b>		
Montant (en nominal)		7 100 000
Sommes non distribuables		-
<b>Montant du capital au 31/12/2020</b>		<b>7 100 000</b>
Nombre de parts		71 000
Nombre de porteurs		2

<b>Description</b>	<b>Mouvement sur le capital</b>	<b>Mouvement sur l'actif Net</b>
<b>Capital début de période au 10/03/2020</b>	-	-
Souscription de la période	7 100 000	7 100 000
<b>Autres Mouvements</b>	-	<b>50 173</b>
Variation de plus ou moins-value latentes	-	-
Plus ou moins-value réalisées	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	-	50 173
<b>Capital Fin de période au 31/12/2020</b>	<b>7 100 000</b>	<b>7 150 173</b>

**PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires d'élèvent à 347.495 TND au 31 décembre 2020. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2020</b>
Intérêts sur comptes de dépôts	347 495
<b>Total</b>	<b>347 495</b>

**CH1 Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements d'élèvent à 171.695 TND au 31 décembre 2020. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2020</b>
Rémunération du gestionnaire (*)	163 195
Rémunération du dépositaire	8 500
<b>Total</b>	<b>171.695</b>

(\*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 durant l'exercice 2020, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 163.195 TND. Il s'agit d'une rémunération calculée au taux de 2,5% sur la base des montants des parts souscrites et libérées. Cette rémunération est facturée et prélevée à l'avance par le gestionnaire GAT Investissement S.A au début de chaque trimestre.

**CH2 Autres Charges**

Les autres charges d'élèvent à 125.627 TND au 31 décembre 2020. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2020</b>
Rémunération CAC	8 000
Redevance CMF	85
Frais divers bancaires	4
Frais divers de constitution	39 934
Jetons de présence	8 000
Autres impôts et taxes et versements assimilés	69 604
<b>Total</b>	<b>125 627</b>

**Note 5. AUTRES INFORMATIONS****5.1 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

<b>Description</b>	<b>31/12/2020</b>
Engagements reçus	-
Engagements donnés	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

**5.2 Données par part et ratios pertinents**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>
Revenus des placements	347 495
Charges de gestion des placements	171 695
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>175 800</b>
Autres produits	-
Autres charges	125 627
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>50 173</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>50 173</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-
Frais de négociation	-
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>50 173</b>
Droits d'Entrée et de sortie	-
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>50 173</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuable de l'exercice	-
Distribution de dividendes	-
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1 007</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	
Charges / Actif Net Moyen	2,409%
Autres charges / Actif Net Moyen	1,763%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	0,704%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>7 125 087</b>

### **5.3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 est confiée à GAT Investissement. Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. En contrepartie de ses prestations, GAT Investissement S.A perçoit une rémunération HT de 2,5% l'année calculée sur la base des montants des parts souscrites et libérées. Au 31 décembre 2020, la charge comptabilisée en TTC est de 163.195 TND.

### **5.4 Rémunération du dépositaire**

ATTIJARI BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCPR et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, ATTIJARI BANK perçoit une commission annuelle HT de 0,10% de l'actif net du fonds évalué à chaque fin d'exercice avec un minimum de 5.000 TND HT et un maximum de 25.000 TND HT. Au 31 décembre 2020, la charge estimée et comptabilisée est de 8.500 TND.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUES**

**« SWING »**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS**

**AU 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 mai 2021

**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE  
« FCPR SWING »**

**OBJET : Rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,**

Dans le cadre de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre rapport d'audit sur les états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING » arrêtés au 31 décembre 2020.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

**Le Commissaire aux Comptes  
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE  
Mohamed HZAMI**





F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 mai 2021

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE  
« FCPR SWING »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,

*Rapport sur l'audit des états financiers*

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « SWING » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2020**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **26.386.594 DT** et une valeur liquidative égale à **1.055,464 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « SWING » au **31 décembre 2020**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque «SWING» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque «SWING» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « SWING » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « SWING » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « SWING ».

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne :***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par

la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « SWING ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2020.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR SWING des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Le Commissaire aux Comptes**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Mohamed HZAMI**



**ANNEXE 1**  
**BILAN**  
Exercice clos le 31 décembre 2020  
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	31/12/2020	31/12/2019
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<b>AC1</b>	<b>16 948 981</b>	<b>26 972 450</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		17 933 840	22 284 247
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		(2 749 047)	2 724 590
<b>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>15 184 793</b>	<b>25 008 837</b>
Obligations et valeurs assimilées		0	1 034 410
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		0	(479 030)
<b>b - Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>0</b>	<b>555 380</b>
Autres valeurs		1 600 025	1 325 025
Plus ou moins-values des autres valeurs		164 163	83 208
<b>c - Autres valeurs</b>		<b>1 764 188</b>	<b>1 408 233</b>
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>9 289 776</b>	<b>4 025</b>
a - Placements monétaires		9 036 220	0
b - Disponibilités		253 556	4 025
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>72 000</b>	<b>34 387</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>125 652</b>	<b>104 075</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>26 436 409</b>	<b>27 114 937</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	<b>38 069</b>	<b>159 984</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	<b>11 746</b>	<b>59 479</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>49 815</b>	<b>219 463</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>25 832 175</b>	<b>27 660 609</b>
a - Capital		25 012 500	25 012 500
b- Sommes non distribuables de l'exercice		819 675	2 648 109
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>CP 2</b>	<b>554 419</b>	<b>(765 134)</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(765 134)	(898 170)
b- Sommes distribuables de l'exercice		1 319 553	133 036
<b>ACTIF NET</b>		<b>26 386 594</b>	<b>26 895 475</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>26 436 409</b>	<b>27 114 937</b>

**ANNEXE 2**  
**ETATS DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2020**  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	31/12/2020	31/12/2019
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>1 875 986</b>	<b>684 388</b>
a- Dividendes		1 645 078	530 234
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		230 908	154 154
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>93 578</b>	<b>71 371</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 969 564</b>	<b>755 759</b>
CH 1 - Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	608 759	589 301
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 360 805</b>	<b>166 457</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	<b>CH 2</b>	41 252	33 422
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 319 553</b>	<b>133 036</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 319 553</b>	<b>133 036</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		250 025	892 817
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(2 078 459)	408 681
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(508 881)</b>	<b>1 434 534</b>

**ANNEXE 3**  
**Etats de variation de l'actif net**  
 Exercices clos le 31 décembre 2020  
 (exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		(508 881)	1 434 534
a - Résultat d'exploitation		1 319 553	133 036
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		250 025	892 817
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(2 078 459)	408 681
d - Frais de négociation de titres			
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>			
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>			
a- Souscriptions libérées		0	0
a-1 Souscriptions libérées Part A		0	0
a-2 Souscriptions libérées Part B		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		(508 881)	1 434 534
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>			
a- en début d'exercice		26 895 475	25 460 941
b- en fin d'exercice		26 386 594	26 895 475
<b><u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</u></b>			
<b>PART A Souscrits et libérées</b>			
a- en début d'exercice		25 000	25 000
b- en fin d'exercice		25 000	25 000
<b>PART B Souscrits</b>			
a- en début d'exercice		125	125
b- en fin d'exercice		125	125
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART A</b>		1 055,464	1 075,819
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART B</b>		0	0
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		-1,89%	5,63%

## **1 – PRESENTATION DU FCPR SWING**

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Au 31 décembre 2018 le montant souscrit et libéré du fonds s'élève à 25.012.500 DT.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

## **2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

## **3 – Exercice social**

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

## **4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

#### **4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### **4.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2020, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **4.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **4.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

#### **4.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Total au 31.12.2020	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins- value latente	Valeur au 31/12/2020	% actif net	% Du capital de l'émetteur
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote</b>							
EXCEL FISH S.A (a)	1 500 000	150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	17,75%
HERBIOTECH AROMA (b)	1 500 000	150 000	1 500 000	1 367 042	2 867 042	10,87%	41,81%
MITIGAN (c)	650 025	5 710	650 025	63 700	713 725	2,70%	16,67%
SILIREND (d)	1 500 000	150 000	1 500 000	(429 802)	1 070 198	4,06%	24,97%
COTUPLAST (e)	3 000 016	57 604	3 000 016	(2 250 012)	750 004	2,84%	31,58%
SOPRACO	3 000 029	112 800	3 000 029	0	3 000 029	11,37%	66,67%
ENOVA ROBOTICS	2 733 645	65	2 733 645	0	2 733 645	10,36%	18,21%
Tunisie Fresh season	3 500 000	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000	13,26%	25,00%
MITIGAN CIB	100	1	100	25	125	0,00%	0,00%
VALOFISH	25	5	25	0	25	0,00%	0,00%
SPTK	100 000	10 000	100 000	0	100 000	0,38%	1,54%
STIP	450 000	405 405	450 000	0	450 000	1,71%	3,05%
<b>Sous-total</b>	<b>17 933 840</b>		<b>17 933 840</b>	<b>(2 749 047)</b>	<b>15 184 793</b>		
<b>Autres valeurs, avances en comptes courants associées</b>							
HERBIOTECH AROMA (c)	500 000		500 000	0	500 000	1,89%	
MITIGAN	650 025		650 025	164 163	814 188	3,09%	
SOPRACO	450 000		450 000	0	450 000	1,71%	
<b>Sous-total</b>	<b>1 600 025</b>		<b>1 600 025</b>	<b>164 163</b>	<b>1 764 188</b>		
<b>Total</b>	<b>19 533 865</b>		<b>19 533 865</b>	<b>(2 584 884)</b>	<b>16 948 981</b>		

- (a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.
- (b) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau de la dernière opération de cession portant sur un bloc de 37,5% du capital et ce pour 900.000 \$.
- (c) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau la dernière opération d'augmentation du capital.
- (d) La dépréciation est déterminée par rapport à la valeur mathématique des titres.
- (e) Les titres COTUPLAST, ainsi que les obligations convertibles en actions, sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 75%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement

#### AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
a - Placements monétaires	9 036 220	0
b - Disponibilités	253 556	4 025
<b>Total</b>	<b>9 289 776</b>	<b>4 025</b>

#### AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 253.556 DT.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
AMEN BANK	253 556	4 025
<b>Total</b>	<b>253 556</b>	<b>4 025</b>

#### AC 3 - Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts à recevoir	72 000	32 000
Jetons de présence	0	2 387
<b>Total</b>	<b>72 000</b>	<b>34 387</b>

#### AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	125 652	104 075
<b>Total</b>	<b>125 652</b>	<b>104 075</b>

**PA 1 - Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	23 789	121 427
Rémunération du dépositaire à payer	14 280	38 557
<b>Total</b>	<b>38 069</b>	<b>159 984</b>

**PA 2 - Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 482	10 270
Redevance CMF	300	250
Retenue à la source à payer	839	48 599
CAPSA capital Partner.	115	360
Agios	10	0
<b>Total</b>	<b>11 746</b>	<b>59 479</b>

**CP 1- Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Capital libérée au 31 Décembre 2019</b>	<b>27 660 609</b>
Montant Parts A souscrites	25 000 000
Nombre de parts A souscrites	25 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	12 500
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
<b>Souscriptions Libérées</b>	<b>0</b>
<b>Montant Parts A libérées</b>	<b>0</b>
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
<b>Montant Part B libérées</b>	<b>0</b>
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	<b>0</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>(1 828 434)</b>
Frais de négociation	250 025
Différences d'estimation (+/-)	(2 078 459)
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	
Droit de sortie	
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	
<b>Capital au 31 décembre 2020</b>	<b>25 832 175</b>
Nombre de parts A émises	25 000
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>-1,892%</b>

## NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 1.875.986 DT, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes «BK FOOD »	1 628 199	401 474
Dividendes « GENERALE ASSISTANCE »	16 879	128 760
Jetons de présence.	4 787	4 787
Revenus des comptes courants associés	220 640	126 725
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	5 481	22 642
<b>Total</b>	<b>1 875 986</b>	<b>684 388</b>

### PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 93 578 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20% :

Type de placement	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	44 459	32 711
Intérêts sur placement en compte à terme.	40 377	31 231
Intérêts compte ISTITHMAR	0	2 748
Intérêts sur dépôt a vu	8 742	4 681
<b>Total</b>	<b>93 578</b>	<b>71 371</b>

### CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2020, comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	594 478	576 461
Rémunération du dépositaire	14 280	12 840
<b>Total</b>	<b>608 758</b>	<b>589 301</b>

## CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires du commissaire aux comptes.	10 694	12 240
Redevance CMF.	319	302
Honoraire due diligence	132	14 699
Autres frais	30 107	6 181
<b>Total</b>	<b>41 252</b>	<b>33 422</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### 1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	79	30
Charges de gestion des placements	24	24
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>54</b>	<b>7</b>
Autres produits		
Autres charges	2	1
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>53</b>	<b>6</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>53</b>	<b>6</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	10	36
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(83)	16
Frais de négociation	0	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(73)</b>	<b>52</b>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(20)	57
Résultat non distribuable de l'exercice	33	106
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	33	106
Distribution de dividende	0	0
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 055,464</b>	<b>1 075,819</b>

### 2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
  - Contrôler les avoirs existants en effectuant un recouplement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
  - Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
  - S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
  - Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
  - Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
  - En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.
- En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

### **3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence**

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUES  
« SWING 2 »  
EXAMEN DES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 mai 2021  
MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « FCPR SWING 2 »

**OBJET :** Rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,**

Dans le cadre de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre rapport d'audit sur les états financiers du Fonds commun de placement à risques FCPR « SWING 2 » arrêtés au 31 décembre 2020.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

Le Commissaire aux Comptes  
F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
Mohamed HZAMI





F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 mai 2021  
MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « FCPR SWING 2 »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,  
*Rapport sur l'audit des états financiers*

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2020**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **17.509 DT** et une valeur liquidative égale à **140,076 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » au **31 décembre 2020**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** ».

**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Effacité du système de contrôle interne :***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « SWING 2 ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2020.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR SWING 2 des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Le Commissaire aux Comptes**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Mohamed HZAMI**



**ANNEXE 1**  
**BILAN**  
Exercice clos le 31 décembre 2020  
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<b>AC1</b>	<b>0</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0
<b>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>0</b>
Obligations et valeurs assimilées		0
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		0
<b>b - Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>0</b>
Autres valeurs		0
Plus ou moins-values des autres valeurs		0
<b>c - Autres valeurs</b>		<b>0</b>
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>0</b>
a - Placements monétaires		0
b - Disponibilités		124 966
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>124 966</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	<b>101 961</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	<b>5 495</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>0</b>	<b>107 456</b>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>125 000</b>
a - Capital		125 000
b- Sommes non distribuables de l'exercice		0
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>CP 2</b>	<b>(107 491)</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Sommes distribuables de l'exercice		(107 491)
<b>ACTIF NET</b>		<b>17 509</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>124 966</b>

**ANNEXE 2**  
**ETATS DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2020**  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	<u>Période du 25/09/2019</u> <u>au 31/12/2020</u>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>0</b>
a- Dividendes		0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
c - Revenus des autres valeurs		0
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>0</b>
CH 1 - Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	101 961
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>(101 961)</b>
PR 3 - Autres produits		0
CH 2 - Autres charges	<b>CH 2</b>	5 530
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(107 491)</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(107 491)</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation		0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(107 491)</b>

**ANNEXE 3**  
**Etats de variation de l'actif net**  
 Exercices clos le 31 décembre 2020  
 (exprimés en Dinars Tunisiens)



<b>Note</b>	<b>Période du 25/09/2019 au 31/12/2020</b>
<b>AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>(107 491)</b>
a - Résultat d'exploitation	(107 491)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
d - Frais de négociation de titres	0
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<b>125 000</b>
a- Souscriptions libérées	<b>125 000</b>
a-1 Souscriptions libérées Part A	125 000
a-2 Souscriptions libérées Part B	0
<b>Capital</b>	<b>125 000</b>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits d'entrée	0
b- Rachats	<b>0</b>
Capital	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits de sortie	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>17 509</b>
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>	
a- en début d'exercice	0
b- en fin d'exercice	17 509
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONES (ou de parts)</u>	
<b>PART A Souscrits et libérées</b>	
a- en début d'exercice	0
b- en fin d'exercice	125
<b>PART B Souscrits</b>	
a- en début d'exercice	0
b- en fin d'exercice	0
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART A</b>	<b>140,076</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART B</b>	<b>0</b>
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	<b>-78,48%</b>

## **1 – PRESENTATION DU FCPR SWING 2**

FCPR SWING 2 est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2019 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à trente million et trois mille 30 003 000 DT, divisé en 30 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 300 parts B d'un montant nominal de 10 DT chacune.

Au 31 décembre 2020 le montant souscrit et libéré du fonds s'élève à 125.000 DT.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS ATTIJARI BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR « SWING 2 ».

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

## **2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité de FCPR « SWING 2 » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

## **3 – EXERCICE SOCIAL**

Conformément à la note 6 du prospectus d'émission du fonds, Le premier exercice comptable commencera à courir à compter de la date de constitution du Fonds, pour s'achever le 31 Décembre de l'année au cours de laquelle le fonds a été constitué.

La durée de l'exercice comptable sera ensuite de douze mois. Il commencera le 1er Janvier de chaque année et se terminera le 31 Décembre.

Le dernier exercice se termine avec la liquidation du fonds.

## **4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

#### **4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### **4.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2020, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **4.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constituée, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **4.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

#### **4.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

## NOTES SUR LE BILAN

### AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020
a - Placements monétaires	0
b - Disponibilités	124 966
<b>Total</b>	<b>124 966</b>

### AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, correspond au solde bancaire du compte ATTIJARI BANK qui s'élève à 124.966 DT.

### PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire à payer (a)	96 011
Rémunération du dépositaire à payer	5 950
<b>Total</b>	<b>101 961</b>

(a) La rémunération du gestionnaire se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020
HONORAIRES DE GESTION :	2 641
FRAIS DE CONSTITUTION	93 370
<b>Total</b>	<b>96 011</b>

### PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020
Honoraires du commissaire aux comptes	2 000
Redevance CMF	150
Agios	36
CAPSA capital Partner.	3 309
<b>Total</b>	<b>5 495</b>

## CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

<b>Capital libérée au 31 Décembre 2019</b>	<b>0</b>
Montant Parts A souscrites	0
Nombre de parts A souscrites	0
Nombre de porteurs de parts A	0
Montant Parts B souscrites	0
Nombre de parts B souscrites	0
Nombre de porteurs de parts B	0
<b>Souscriptions Libérées</b>	<b>0</b>
<b>Montant Parts A libérées</b>	<b>125 000</b>
Nombre de parts A libérées	125
Nombre de porteurs de parts A	1
<b>Montant Part B libérées</b>	<b>0</b>
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	<b>0</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>0</b>
Frais de négociation	0
Différences d'estimation (+/-)	0
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
<b>Capital au 31 décembre 2020</b>	<b>125 000</b>
Nombre de parts A émises	125
Nombre de parts B émises	0
Nombre de porteurs de parts A	1
Nombre de porteurs de parts B	0
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>-78,475%</b>

## NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR « SWING 2 ».

Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2020, comme suit :

Désignation	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	96 011
Rémunération du dépositaire	5 950
<b>Total</b>	<b>101 961</b>

### CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit

Désignation	31/12/2020
Honoraires du commissaire aux comptes.	2 000
Redevance CMF.	3 150
Autres frais	380
<b>Total</b>	<b>5 530</b>

## NOTES SUR L'ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

La valeur liquidative au 31 décembre 2020 est de 140,076 dinars, valeur qu'est non significatif par rapport au montant souscrit au 31.12.2020.

Au 31 décembre 2020, le montant souscrit est de 500.000 dinars. Il représente la part de la CAP BANK souscrite le 15 septembre 2020 et libéré le 25/09/2020 à concurrence de 25%.

Le montant souscrit au 31.12.2020 ne représente que 1,67% du montant projeté du capital.

A ce jour, l'état des souscriptions et des libérations effectuées se présente comme suit :

Souscripteurs	Souscriptions			Libérations		
	Date	Nbr	Val	Date	Val	%
CAP Bank	15/09/2020	500	500 000	25/09/2020	125 000	25,00%
CARTE Vie	01/02/2021	2 000	2 000 000	23/03/2021	500 000	25,00%
BNA	08/02/2021	5 000	5 000 000	29/03/2021	1 250 000	25,00%
<b>Total</b>		<b>7 500</b>	<b>7 500 000</b>		<b>1 875 000</b>	<b>25%</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### 1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2020
Revenus des placements	0
Charges de gestion des placements	816
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(816)</b>
Autres produits	
Autres charges	44
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(860)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(860)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(860)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>Distribution de dividende</b>	<b>0</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>140,076</b>

### 2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR « **SWING 2** » est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- Le conseil pour l'identification et la réalisation des investissements de « **SWING 2** » et de ses désinvestissements,
- Le suivi des investissements et désinvestissements approuvés, y compris la représentation de « **SWING 2** » aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à sa gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.
- La représentation des porteurs de parts dans toute action en justice, tant en demande qu'en défense ainsi que pour tous les actes intéressant leurs droits et obligations

Le Gestionnaire agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de Parts et peut seul exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le portefeuille.

Les Honoraires dus au Gestionnaire, tout le long de la vie du fonds, lui sera versée à la fin de chaque trimestre.

Les Honoraires de gestion sus-indiqués seront de :

- 1.5 % HT annuellement du montant Souscrit et non investi ;
- 2 % HT annuellement du montant investi diminués des montants restitués aux Porteurs de Parts en cout historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

Les Honoraires de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds à la fin de chaque trimestre calendaire, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires. Toute rémunération servie au Gestionnaire, au titre du présent article, est définitivement acquise à son profit.

ATTIJARI BANK est le dépositaire des actifs de FCPR « **SWING 2** » en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- ✓ Assurer la conservation des actifs de « **SWING 2** » et ouvrir en son nom un compte espèces et un compte titre. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts. Le dépositaire procède également au contrôle des avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- ✓ Procéder au dépouillement des ordres et à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- ✓ S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimum et maximum de l'actif de « **SWING 2** ».
- ✓ Le Dépositaire peut également contrôler l'organisation et les procédures comptables de « **SWING 2** », ce contrôle se fait sur justificatifs présentés par le Gestionnaire et visés par le commissaire aux comptes.
- ✓ Contrôler l'inventaire de l'actif de « **SWING 2** » et délivrer une attestation de l'inventaire de « **SWING 2** » à la clôture de chaque exercice. En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le Conseil du Marché Financier ainsi que le commissaire aux comptes.
- ✓ S'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise en application des articles 32 et 33 du règlement du CMF.
- ✓ S'assurer de l'existence de la déclaration écrite mentionnée à l'article 33 du règlement du CMF. En cas de manquement à ces dispositions, le Dépositaire en informe le CMF.
- ✓ Le Dépositaire doit accomplir toutes les missions et diligences en matière de dépositaire de FCPR.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT et supérieure à 15.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion du gestionnaire directement par le fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative.

### **3- Frais d'études d'opportunités d'investissements**

Le fonds « **SWING 2** » prendra en charge les frais d'étude d'opportunités d'investissement et préinvestissement des sociétés cibles sur demande du comité d'investissement.

Dans le cadre de l'examen par le Comité d'Investissement des dossiers, le Gestionnaire lui facturera un montant maximal de 50.000 DT par année au titre des frais d'étude d'opportunités d'investissement, de désinvestissement et due diligences concernées et assumera l'excédent en cas de dépassement de ce montant.

**SICAV BNA**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2021**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS**  
**AU 30 septembre 2021**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du Commissaire aux comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérfications spécifiques***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 85,37% de l'actif total au 30 septembre 2021.

Tunis, le 28 octobre 2021

**Le commissaire aux comptes :**  
**Samir LABIDI**

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
<b>ACTIF</b>	<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>3.1</b>	<b>2 015 663</b>	<b>1 694 148</b>	<b>1 719 907</b>
	- Actions et droits rattachés		1 917 969	1 596 572	1 621 113
	- Titres OPCVM		97 694	97 576	98 794
	<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>		<b>341 402</b>	<b>472 747</b>	<b>442 649</b>
	-Placements à terme	<b>3.2</b>	339 878	471 052	441 760
	-Disponibilités		1 524	1 695	889
	Débiteurs divers (jetons de présence...)		4 070	3 444	-
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 361 135</b>	<b>2 170 339</b>	<b>2 162 556</b>
<b>PASSIF</b>	Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	8 128	7 603	7 798
	Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	31 709	24 663	24 055
	<b>Total passif</b>		<b>39 837</b>	<b>32 266</b>	<b>31 853</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>Capital</b>		<b>2 264 866</b>	<b>2 116 622</b>	<b>2 120 423</b>
	<b>Capital en nominal :</b>	<b>3.5</b>	<b>2 320 800</b>	<b>2 327 800</b>	<b>2 320 800</b>
	-Capital début de période		2 320 800	2 355 800	2 355 800
	-Émission en nominal		-	-	-
	-Rachat en nominal		-	-28 000	-35 000
	<b>Sommes non distribuables</b>	<b>3.6</b>	<b>-55 934</b>	<b>-211 178</b>	<b>-200 377</b>
	<b>Sommes distribuables :</b>		<b>56 432</b>	<b>21 451</b>	<b>10 280</b>
	- Sommes distribuables de la période	<b>3.7</b>	56 410	21 437	10 266
	-Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
	-Report à nouveau		22	14	14
	<b>Actif net</b>		<b>2 321 298</b>	<b>2 138 073</b>	<b>2 130 703</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 361 135</b>	<b>2 170 339</b>	<b>2 162 556</b>

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>4.1</b>	<b>46 552</b>	<b>107 135</b>	<b>55 962</b>	<b>62 825</b>	<b>65 714</b>
- Dividendes des actions		46 552	102 228	55 962	57 706	60 595
- Revenus des titres OPCVM		-	4 907	-	5 119	5 119
Revenus des placements monétaires	<b>4.2</b>	5 309	16 292	4 406	22 647	30 244
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>51 861</b>	<b>123 427</b>	<b>60 368</b>	<b>85 472</b>	<b>95 958</b>
Charges de gestion des placements	<b>4.3</b>	-8 129	-23 494	-7 603	-22 901	-30 700
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>43 732</b>	<b>99 933</b>	<b>52 765</b>	<b>62 571</b>	<b>65 258</b>
Autres charges d'exploitation	<b>4.4</b>	-14 756	-43 523	-13 986	-41 315	-55 127
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>28 976</b>	<b>56 410</b>	<b>38 779</b>	<b>21 256</b>	<b>10 131</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-	181	181	135
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PÉRIODE</b>		<b>28 976</b>	<b>56 410</b>	<b>38 960</b>	<b>21 437</b>	<b>10 266</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-	-181	-181	-135
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		125 305	136 551	49 591	-50 251	-315
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		8 668	8 668	9 104	-39 690	-78 568
Frais de négociation de titres		-304	-776	-1 915	-4 048	-4 858
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUTABLE</b>		<b>133 669</b>	<b>144 443</b>	<b>56 780</b>	<b>-93 989</b>	<b>-83 741</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>		<b>162 645</b>	<b>200 853</b>	<b>95 559</b>	<b>-72 733</b>	<b>-73 610</b>

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31 décembre 2020
		du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	du 01/07 au 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	Résultat d'exploitation	28 976	56 410	38 779	21 256	10 131
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	125 305	136 551	49 591	-50 251	-315
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	8 668	8 668	9 104	-39 690	-78 568
	Frais de négociation de titres	-304	-776	-1 915	-4 048	-4 858
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	Distribution de dividendes	-	-10 258	-	-33 735	-33 735
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions :</b>					
	- Capital	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	-	-	-
	<b>Rachats :</b>					
	- Capital	-	-	-28 000	-28 000	-35 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	3 400	3 400	3 953
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	181	181	135
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>162 645</b>	<b>190 595</b>	<b>71 140</b>	<b>-130 887</b>	<b>-138 257</b>
<b>ACTIF NET</b>	En début de période	2 158	2 130	2 066	2 268	2 268 960
		653	703	933	960	
	En fin de période	2 321	2 321	2 138	2 138	2 130 703
		298	298	073	073	
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	En début de période	23 208	23 208	23 558	23 558	23 558
	En fin de période	23 208	23 208	23 278	23 278	23 208
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de période	93,013	91,808	87,738	96,313	96,313
	En fin de période	100,021	100,021	91,849	91,849	91,808
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>7,53%</b>	<b>9,43%</b>	<b>4,69%</b>	<b>-3,15%</b>	<b>-3,19%</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2021

### **NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

### **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2021, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

## 3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

#### NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
<b>Actions cotées :</b>		<b>1 651 968</b>	<b>1 917 959</b>	<b>265 991</b>	<b>82,624</b>	-
- ARTES	7 000	51 137	45 675	-5 462	1,968	0,018
- ATL	49 975	138 881	92 204	-46 677	3,972	0,154
- ATTIJ BANK	4 000	136 600	127 600	-9 000	5,497	0,010
- BNA	7 000	79 309	53 599	-25 710	2,309	0,011
- CITYCARS	500	3 635	5 516	1 881	0,238	0,003
- EURO-CYCLE	7 000	166 438	232 526	66 088	10,017	0,079
- ONETECHHOLDING	9 679	84 546	135 302	50 756	5,829	0,018
- SAH	15 000	138 680	181 215	42 535	7,807	0,023
- SFBT	11 250	75 394	208 451	133 057	8,980	0,005
- SIAME	22 000	78 960	91 146	12 186	3,927	0,142
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	153 580	18 900	6,616	0,100
- SOTRAPIL	15 000	204 576	197 130	-7 446	8,492	0,362
- SOTUMAG	50 000	155 000	200 050	45 050	8,618	0,379
- SOTUVER	6 117	42 960	41 296	-1 664	1,779	0,018
- STAR	311	46 650	35 765	-10 885	1,541	0,013
- TPR	20 000	72 262	87 400	15 138	3,765	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	29 504	-12 756	1,271	0,013
<b>Titres OPCVM :</b>		<b>101 003</b>	<b>97 694</b>	<b>-3 309</b>	<b>4,209</b>	<b>0,030</b>
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	97 694	-3 309	4,209	0,030
<b>Droits :</b>		<b>3</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
<b>Total en Dinars</b>		<b>1 752 974</b>	<b>2 015 663</b>	<b>262 689</b>	<b>86,834</b>	-

**NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME**

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2021	% de l'actif net
Compte Placement BNA	3 360	336 000	3 878	339 878	14,642
<b>Total en Dinars</b>	<b>3 360</b>	<b>336 000</b>	<b>3 878</b>	<b>339 878</b>	<b>14,642</b>

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2021
CPL LAC 100J 05 01 22 8,26%	05/01/2022	11 000	11 006
CPL LAC 100J 07 10 2021 8,25%	07/10/2021	2 000	2 033
CPL LAC 100J 24 10 2021 8,26%	24/10/2021	55 000	55 757
CPL LAC100J 27 10 2021 8,26%	27/10/2021	227 000	230 000
CPL LAC100J 28 12 2021 8,26%	28/12/2021	41 000	41 082

**NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 828	7 304	7 500
Dépositaire (BNA)	300	299	298
<b>Total en Dinars</b>	<b>8 128</b>	<b>7 603</b>	<b>7 798</b>

**NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
Jetons de présence	-	-	76
Commissaire aux comptes	6 681	6 688	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	186	175	181
Autres (*)	24 842	17 800	14 838
<b>Total en Dinars</b>	<b>31 709</b>	<b>24 663</b>	<b>24 055</b>

(\*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

**NOTE N°3.5 : CAPITAL**

	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
<b>Capital début de période :</b>			
- Montant en nominal	2 320 800	2 355 800	2 355 800
-Nombre de titres	23 208	23 558	23 558
-Nombre d'actionnaires	120	123	123
<b>Souscriptions réalisées :</b>			
-Montant en nominal	-	-	-
-Nombre de titres	-	-	-
<b>Rachats effectués :</b>			
-Montant en nominal	-	-28 000	-35 000
-Nombre de titres	-	280	350
<b>Capital fin de période :</b>			
-Montant en nominal	2 320 800	2 327 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 208	23 278	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	121	120
<b>N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES</b>			
	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>144 443</b>	<b>-90 589</b>	<b>-79 788</b>
<b>Résultat non distribuable de la période :</b>	<b>144 443</b>	<b>-93 989</b>	<b>-83 741</b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	136 551	-50 251	-315
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8 668	-39 690	-78 568
- Frais de négociation de titres	-776	-4 048	-4 858
<b>Régularisation des sommes non distribuables (souscription)</b>	-	-	-
<b>Régularisation des sommes non distribuables (rachat)</b>	-	3 400	3 953
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-200 377</b>	<b>-120 589</b>	<b>-120 589</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>-55 934</b>	<b>-211 178</b>	<b>-200 377</b>

**NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE**

	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
Résultat d'exploitation	56 410	21 256	10 131
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-	-
Régularisation lors des rachats d'actions	-	181	135
<b>Total en Dinars</b>	<b>56 410</b>	<b>21 437</b>	<b>10 266</b>

**NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT****NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dividendes des actions	46 552	102 228	55 962	57 706	60 595
Revenus des titres OPCVM	-	4 907	-	5 119	5 119
<b>Total en Dinars</b>	<b>46 552</b>	<b>107 135</b>	<b>55 962</b>	<b>62 825</b>	<b>65 714</b>

**NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du compte placement à terme BNA	5 167	16 040	4 311	22 494	29 337
Revenus du compte bancaire BNA	142	252	95	153	907
<b>Total en Dinars</b>	<b>5 309</b>	<b>16 292</b>	<b>4 406</b>	<b>22 647</b>	<b>30 244</b>

**NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du Gestionnaire	7 829	22 604	7 304	22 010	29 510
Rémunération du Dépositaire	300	890	299	891	1 190
<b>Total en Dinars</b>	<b>8 129</b>	<b>23 494</b>	<b>7 603</b>	<b>22 901</b>	<b>30 700</b>

**NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Primes, indemnités et frais AGO	7 561	22 438	7 541	22 459	27 398
Jetons de présence	4 083	12 117	3 402	10 134	16 199
Redevance CMF	560	1 615	522	1 572	2 108
Honoraires du commissaire aux comptes	2 278	6 761	2 273	6 768	9 040
Autres (TCL et autres frais)	274	592	248	382	382
<b>Total en Dinars</b>	<b>14 756</b>	<b>43 523</b>	<b>13 986</b>	<b>41 315</b>	<b>55 127</b>

**NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS****Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.